



# Le Choletais

L'audace pour réussir

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL

### DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 21 JUILLET 2014

XXXXX

Le vingt et un juillet deux mille quatorze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le quinze juillet deux mille quatorze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Jean-Paul BREGEON, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvie ROCHAIS : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Marie BARTHELEMY, Jean-Michel BOISSINOT, Christine CHARRIER, Xavier COIFFARD, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Michel FERCHAUD, Muriel FORTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Josette GUITTON, Annick JEANNETEAU, Patricia RIGAUEAU, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Jean-Paul BOISNEAU (Ayant donné procuration à Guy BARRÉ), Marc GENTAL (Ayant donné procuration à Muriel FORTEL), Jacques BOU : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU (Ayant donné procuration à John DAVIS), Sylvain SENECAILLE (Ayant donné procuration à Françoise VALETTE-BERNIER) : Conseillers délégués.

Jean-François BAZIN (Ayant donné procuration à Sylvie ROCHAIS), Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS (Ayant donné procuration à Jean-Marc VACHER), Marie-Odile EDOUARD, Magalie GREAU (Ayant donné procuration à Xavier COIFFARD), Elisabeth HAQUET (Ayant donné procuration à Isabelle LEROY), Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT (Ayant donné procuration à Hubert DUPONT), Chantal RIPOCHE (Ayant donné procuration à Jean-Paul OLIVARES), Laurence TEXEREAU (Ayant donné procuration à Gilles BOURDOULEIX) : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 16 juin 2014 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n°176 à n°210 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donné.

#### X-1 – CONVENTION DESTINEE SUR LES TRANSPORTS DE VOYAGEURS EN PAYS DE LA LOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays de la Loire conclue entre la Région et les 17 partenaires (AOTU, Départements et Aéroport) jusqu'au 2 juin 2019 pour un montant annuel d'environ 5 285 €.

Article 2 : d'approuver la nomination de Marc GREMILLON comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Choletais au Comité de Pilotage.

### **I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES**

#### Ressources humaines

#### I-1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

<b>Direction</b>	<b>Service</b>	<b>Emploi supprimé</b>	<b>Emploi créé</b>	<b>Justification</b>	<b>Date d'effet</b>
Direction des Finances	Comptabilité	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs		Redéploiement du poste suite à reclassement	01/06/14
Direction de la Culture	Médiathèque		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine		
Direction de l'Action Gérontologique	Pôle établissements	1 emploi du cadre d'emplois des agents sociaux (35/35 <sup>ème</sup> )	1 emploi du cadre d'emplois des agents sociaux (28/35 <sup>ème</sup> )	Changement de temps de travail	01/06/14

Finances et Budget

I-2 – REVALORISATION DES CONTRATS - EFFET CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'utiliser, dans tous les contrats qui comportent une ou des formules dans lesquelles figurent un ou des indices du coût du travail, les séries hors effet Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-3 – CARREFOUR DE L'ORIENTATION, DES METIERS ET DE L'ENTREPRISE 2015 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire et du Conseil Général de Maine et Loire, une aide financière aussi élevée que possible pour l'organisation du Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise 2015.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-3)

I-4 – ECOLE D'ARTS DU CHOLETAIS - PROGRAMME D'EXPOSITIONS 2015 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Région des Pays de la Loire, une aide financière aussi élevée que possible pour la programmation 2015 de deux expositions d'artistes plasticiens, à l'Ecole d'Arts du Choletais.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-4)

I-5 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DU CHOLETAIS - FONCTIONNEMENT 2014-2015 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de solliciter le concours financier de la DRAC et du Conseil Général de Maine et Loire, pour le fonctionnement et les animations développées par le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique du Choletais, au titre de l'année 2014/2015, pour un montant aussi élevé que possible.

I-6 – FESTIVAL DES ARLEQUINS 2015 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter, pour l'organisation de la 29<sup>ème</sup> édition du Festival des Arlequins, qui se déroulera du 15 au 18 avril 2015, des aides financières aussi élevées que possible auprès du Conseil Général de Maine et Loire et de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD).

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-6)

#### I-7 – REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - PROGRAMME 2015 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et auprès du Conseil Général de Maine et Loire des aides financières aussi élevées que possible pour la réalisation du programme 2015 de réhabilitation et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-7)

#### I-8 – FESTIVAL ETE CIGALE - EDITION 2015 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter, auprès du Conseil Général de Maine et Loire et de la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musiques (SACEM), une aide financière aussi élevée que possible pour l'organisation d'une nouvelle édition de " l'Été Cigale " en 2015.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-8)

#### I-9 – RELAIS ASSISTANTS MATERNELS - ACHAT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE, JEUX ET PETIT MOBILIER 2014 - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, une aide financière aussi élevée que possible pour l'acquisition de matériel éducatif, culturel et psychomoteur, et de mobilier pour les Relais Assistants Maternels au titre de l'année 2014.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-9)

## II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Création et commercialisation des zones économiques

#### II-1 – ZONE NORD A CHOLET - CESSION IMMOBILIERE A LA SCI DULEKLER

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la SCI Dulekler, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un ensemble immobilier cadastré AY 90, zone Nord, 1 rue de Langeais à Cholet, sur la base d'un prix ferme de 600 000 € plus régularisation de TVA à devoir par l'acquéreur, en complément du prix de vente.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette vente.

(cf. annexe II-1)

#### II-2 – BILAN ET CLOTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MODIFICATION DE LA ZAC DU CORMIER V

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver le bilan de cette concertation , à savoir :

- la tenue de deux permanences de concertation, à l'Hôtel d'Agglomération le mercredi 25 juin 2014 de 9h à 12h15 et le vendredi 4 juillet de 14h à 17h30,
- la mise à disposition du public d'un registre destiné à recevoir les observations du public du 25 juin 2014 au 4 juillet 2014 inclus, aux horaires d'ouverture de l'Hôtel d'Agglomération,
- la formulation d'observations relatives au dévoiement de la RD 202 :
  - S'agissant des interrogations quant à la fermeture de la route en phase Chantier, il convient de préciser que la circulation sera maintenue sur la RD 202 durant la durée des travaux, à l'issue desquels sera substitué le nouveau tracé.
  - S'agissant de la longueur de voirie et du surplus à parcourir, ce dernier peut être considéré comme très limité dans la mesure où, entre la RD 202 existante et le nouveau tracé, le différentiel hors giratoire est de l'ordre de 50 mètres linéaires.
  - S'agissant de la modification des perceptions paysagères induites par la modification de la ZAC, du fait de la réalisation du dévoiement et de l'installation de l'entreprise logistique, cette évolution est réelle mais doit être tempérée par la réalisation d'aménagements paysagers ainsi que du fait du profil de la voie nouvelle. De plus, cet aménagement s'inscrit en continuité d'un milieu déjà industrialisé du Cormier I à IV.
  - S'agissant de la vitesse excessive perçue par les riverains sur l'axe, la création d'un giratoire apparaît comme un élément positif qui devrait contribuer à réduire la vitesse en entrée de la zone agglomérée.

- l'absence de remarque portée au registre.

Article 2 : de solliciter sa clôture conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme.

## II-3 – CESSION PARCELLE ZE N°6 A LA SEGUINIÈRE A SAFER MAINE OCEAN

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la SAFER Maine Océan ou toute autre personne morale qui y serait substituée, d'un terrain cadastré ZE n°6 représentant 5 361 m<sup>2</sup> en secteur AP au PLU de la commune de La Séguinière, sur la base de 0,25 € du m<sup>2</sup>, soit pour la somme de 1 340 €, étant spécifié que les impôts fonciers à compter de la date d'entrée en jouissance ainsi que tous les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur et sous les conditions particulières suivantes :

- en cas de revente de cette parcelle, la Communauté d'Agglomération du Choletais bénéficiera d'un droit de priorité pour son acquisition à un prix agricole déterminé à partir du dernier arrêté en date publié au Journal Officiel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles pour la petite région agricole des Mauges ;
- à l'issue d'une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'acte authentique, la SAFER Maine Océan ne pourra prétendre à aucune indemnité et ce, quelque soient les aménagements qui auraient pu être réalisés sur cette parcelle ;
- enfin, en cas d'aliénation à titre gratuit ou onéreux du bien par la SAFER Maine Océan, cette condition s'appliquera à tout nouvel acquéreur.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte préparatoire ou nécessaire à la vente.

(cf. annexe II-3)

### Agriculture

## II-4 – CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE DE HAUTE QUALITE - ORGANISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de valider :

- l'indemnisation du jury à 40 € pour les 12 membres du Jury et 1 animateur de la vente aux enchères sur production d'une attestation de présence,
- le montant des primes de 70 € pour le " Grand Prix d'Excellence " et de 40 € chacun pour les deux prix " Naisseurs-Engraisseurs ",
- le montant de la prime du " Grand Prix du Concours " à 152 €,
- le montant du droit d'exposition à 38 € par animal.

Article 2 : d'approuver le règlement intérieur lié à l'organisation du Concours d'Animaux de Boucherie de Haute Qualité.

### III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

#### Cucs - Accessibilité - CISPD

#### III-1 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DU CHOLETAIS - FONDS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONTRIBUTION AUX INITIATIVES LOCALES (FACIL) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de donner son accord sur les projets suivants :

Association	Projet	Aide de l'Etat	Aide de la CAC
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Jules Verne	" Animations musicales " : qui vise à proposer aux élèves, mais aussi à leurs parents, des animations tout au long de la journée autour de la musique et de la danse.	210 €	210 €
Centre Social et Socioculturel Horizon	" Feu de la Saint Jean " : qui a pour finalité de permettre aux habitants de se retrouver et de se rencontrer sur l'espace public autour d'animations et du traditionnel feu de joie qui ouvrira la soirée dansante.	500 €	500 €
Centre Social Pasteur	" Fête de la musique " : qui a pour finalité de proposer aux habitants, dont une des caractéristiques est l'isolement, des événements tout au long de la journée, afin de les inviter à partager des moments de convivialité et à s'appropriier leur quartier.	500 €	500 €
Centre Social du Planty	" Fête de quartier Favreau " : qui a pour finalité de créer du lien social parmi les habitants, par le biais d'animations de proximité et de faire découvrir les activités du centre social aux personnes les plus isolées.	500 €	500 €

Article 2 : d'attribuer les subventions correspondantes au porteur de projet et ce, au titre des cofinancements État et Communauté d'Agglomération du Choletais.

Article 3 : d'adopter les avenants à conclure avec le Centre Social et Socioculturel Horizon, le Centre Social Pasteur et le Centre Social du Planty.

#### PLIE

#### III-2 – SERVICE EMPLOI DU CHOLETAIS - FINANCEMENT DE DEUX PLACES JEUNES EN CHANTIERS D'INSERTION - CONVENTIONS AVEC L'ECLAIRCIE ET FIL D'ARIANE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver le financement de deux places pour les jeunes de 18 à 25 ans et ayant signé un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) dans les deux chantiers d'insertion l'Eclaircie et Fil d'Ariane, pour un montant de 2 170,00 € par place.

Article 2 : d'approuver la convention à passer avec chacun des deux chantiers d'insertion mentionnés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour une période de 1 an.

## **IV - CULTURE**

### *Spectacle vivant*

#### IV-1 – THEATRE SAINT-LOUIS - SAISON ARTISTIQUE 2014/2015 - MODIFICATIONS DE CALENDRIER

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le nouveau calendrier de la saison artistique 2014-2015 du Théâtre Saint-Louis, les modalités tarifaires restant quant à elles inchangées.

### *Musées*

#### IV-2 – MUSEES DE CHOLET - PROCES-VERBAL FINAL DU RECOLEMENT DECENNAL 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'entériner le procès-verbal final du plan de récolement décennal 2014 des collections conservées par les Musées de Cholet.

### *Enseignement artistique*

#### IV-3 – CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS - PARTENARIAT AVEC LES COLLEGES NOTRE-DAME DU BRETONNAIS ET REPUBLIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes des conventions poursuivant les partenariats engagés par le Conservatoire du Choletais avec les collèges Notre-Dame du Bretonnais et République afin de proposer des classes à horaires aménagés en musique et en danse pour la période 2014/2018.

#### IV-4 – CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS - CONVENTIONS-TYPES POUR LES INTERVENTIONS MUSICALES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes des conventions-types, détaillant les modalités de mise en œuvre des interventions musicales menées par des enseignants du Conservatoire, dans les écoles des communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais ainsi que pour des structures du secteur social.

## **V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

### *Négociation foncière et patrimoniale*

#### V-1 – ACQUISITION PROPRIETE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE - CHEMIN CAMPUS UNIVERSITAIRE - CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,



Article 1 : d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section CZ n° 1367 de 184 m<sup>2</sup>, sise 20 rue du Carteron à Cholet, propriété de la Région des Pays de la Loire.

Article 2 : de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Article 3 : de prendre en charge les frais de bornage et d'acte.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte préparatoire et l'acte authentique de vente en la forme administrative.

(cf. annexe V-1)

#### V-2 – ACQUISITION PROPRIETE CHRISTIAN MAUDET - PARKING PECHEURS VERDON - LA MARGIRONDIERE - LA TESSOUALLE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver l'acquisition de la parcelle AR n°165 propriété de Monsieur Christian MAUDET à La Tessoualle, au prix de 0,23 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total net de 370,07 €.

Article 2 : d'approuver l'indemnisation de Monsieur Christian MAUDET pour l'éviction au titre de son exploitation agricole pour un montant total net de 574,73 €.

Article 3 : de prendre en charge les frais d'acte et de bornage.

Article 4 : de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes préparatoires et authentiques nécessaires à cette acquisition.

(cf. annexe V-2)

## **VI - ENVIRONNEMENT**

### Espaces Naturels et Ruraux

#### VI-1 – REHABILITATION ET CONFORTEMENT DU BARRAGE DE L'ETANG DES NOUES - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le programme de travaux relatif à la réhabilitation et au confortement du barrage de l'étang des Noues qui nécessiteront un abaissement ou une vidange du plan d'eau. Le montant prévisionnel est estimé à 410 000 € HT soit 492 000 € TTC.

### Gestion des déchets

#### VI-2 – REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES ET ECO-POINTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - APPROBATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes des règlements intérieurs définissant les conditions d'accueil des déchets autorisés, ainsi que les règles de fonctionnement et d'utilisation des déchèteries et éco-points de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

*Rapports annuels*

VI-3 – RAPPORTS ANNUELS 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE ET GESTION DES DECHETS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2013.

Article 2 : de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable des communes de Cholet-Le Puy-Saint-Bonnet, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois pour l'année 2013.

Article 3 : de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets pour l'année 2013.

## CARREFOUR DE L'ORIENTATION, DES METIERS ET DE L'ENTREPRISE 2015

## Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Transport	45 000 €	Région des Pays de la Loire	30 000 €
Relations Publiques	17 000 €	Département de Maine et Loire	15 000 €
Impression	44 000 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	205 000 €
Locations mobilières	82 000 €		
Locations immobilières	40 000 €		
Autres services extérieurs	22 000 €		
TOTAL	250 000 €	TOTAL	250 000 €

## EXPOSITIONS DE L'ECOLE D'ARTS DU CHOLETAIS

## PROGRAMMATION 2015

## Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Défraiement des artistes suivant conventions, frais de production, frais d'hébergement, de restauration, de déplacement, de présentation de l'exposition	4 200 €	Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire)	3 000 €
Rédaction d'un texte pour édition de catalogue	200 €	Région des Pays de la Loire	3 000 €
Publication	1 000 €		
Supports de communication + relations publiques	300 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	1 890 €
Transports des œuvres	900 €		
Assurances	90 €		
Médiation	1 200 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 890 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 890 €</b>

## FESTIVAL DES ARLEQUINS

Du 15 au 18 avril 2015

## Plan prévisionnel de financement

CHARGES		PRODUITS	
Déplacements des jurys (jurys et invités)	2 000 €	Conseil Général de Maine et Loire	10 000 €
Hébergement (jurys et invités)	3 000 €	Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques	5 000 €
Restauration	10 400 €	Recettes entrées	10 000 €
Bourses et trophées	7 700 €	Partenariat	3 000 €
Indemnités des jurys et intervenants	6 000 €		
Indemnités des troupes	10 000 €		
Animations Off	20 000 €		
Communication	5 000 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	91 100 €
Droits d'auteurs	1 300 €		
Partenariat logistiques	4 000 €		
Frais de personnel de la collectivité	41 000 €		
Prestations des services municipaux	1 000 €		
Frais postaux - téléphonie	3 700 €		
Divers et imprévus	4 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>119 100 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>119 100 €</b>

## REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 2015

## Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Allée des Roses à Mazières-en-Mauges :		Agence de l'Eau Loire- Bretagne (35 %)	39 200 €
- Études	3 000 €	Conseil Général de Maine et Loire (20 %)	22 400 €
- Travaux	64 000 €		
- Contrôles	5 000 €		
Rue du Bocage à Trémentines :		Communauté d'Agglomération du Choletais (autofinancement)	50 400 €
- Études	4 000 €		
- Travaux	35 000 €		
- Contrôles	1 000 €		
TOTAL HT	112 000 €	TOTAL HT	112 000 €
TVA 20 %	22 400 €	TVA 20 %	22 400 €
TOTAL TTC	134 400 €	TOTAL TTC	134 400 €

## FESTIVAL "ETE CIGALE"

EDITION 2015

## Plan prévisionnel de financement

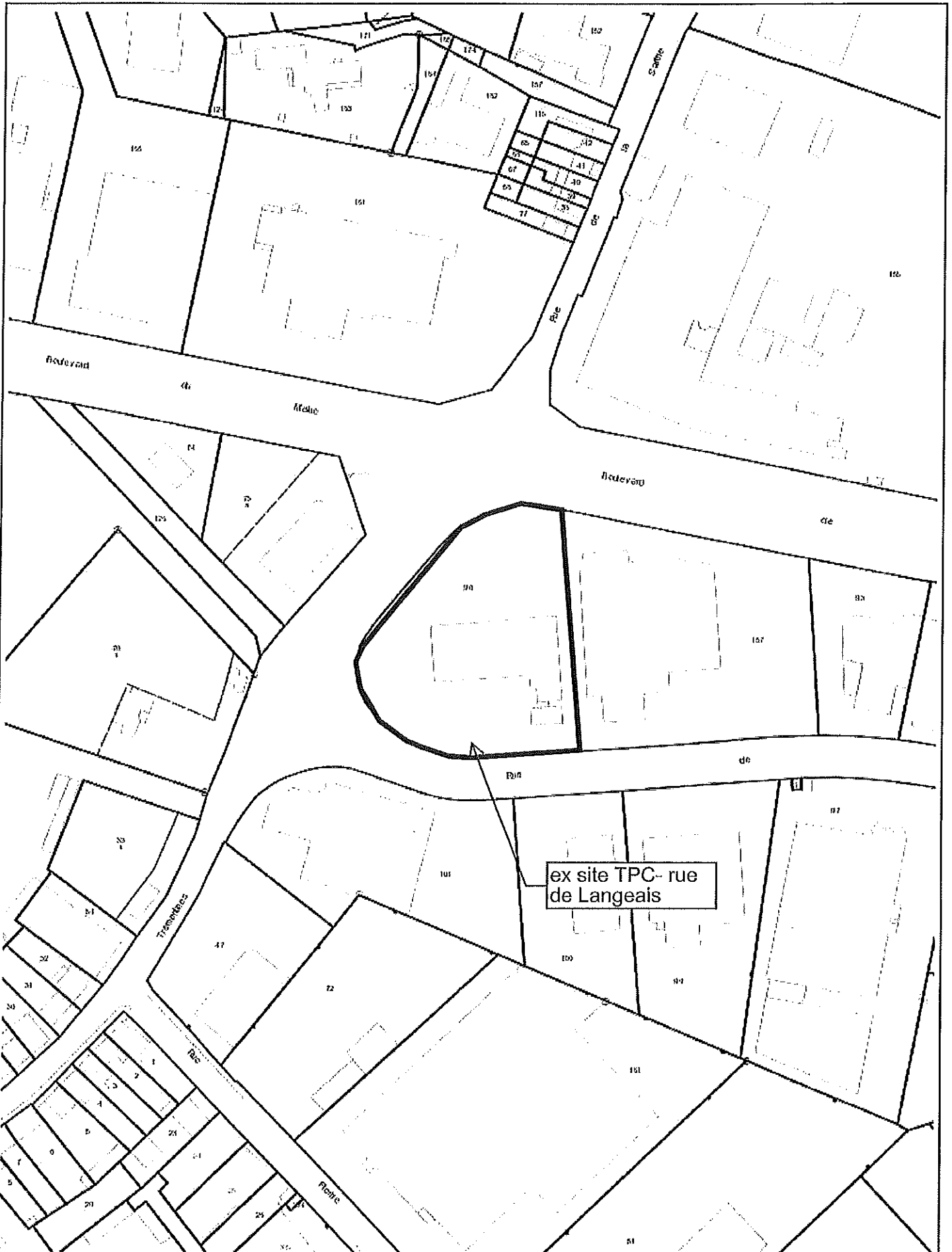
CHARGES		PRODUITS	
<u>Achats :</u>		Partenaires privés	900 €
Sonorisation et lumière	13 000 €	Conseil Général (Convention CADC)	5 000 €
Agence de sécurité	5 000 €	Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique	3 000 €
Programmation	41 500 €		
SACEM	3 500 €	Autofinancement	76 000 €
Prestation Cholet Bus	200 €		
Protection civile	600 €		
Tremplin – accueil technique et artistique – Facture Jardin de Verre	1 500 €		
Société Igloo (distribution pub)	900 €		
Gestion des déchets	100 €		
Location groupe électrogène	100 €		
<u>Charges de personnel :</u>			
Vacataires	3 500 €		
<u>Autres services extérieurs :</u>			
Communication	5 000 €		
Protocole (dont repas Barouf)	10 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>84 900 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 900 €</b>
<u>Valorisation des prestations des services internes :</u>		<u>Valorisation des prestations des services internes :</u>	
Centre Technique Municipal	13 000 €	Centre Technique Municipal	13 000 €
Conservatoire	1 000 €	Conservatoire	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>98 900 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>98 900 €</b>

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
 ACHAT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE  
 JEUX ET PETIT MOBILIER 2014

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Matériel éducatif, culturel et psychomoteur et petit mobilier	1 537,00 €	Caisse d'Allocation Familiales de Maine et Loire	300,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	1 237,00 €
TOTAL HT	1 537,00 €	TOTAL HT	1 537,00 €
TVA 20%	307,40 €	TVA 20%	307,40 €
TOTAL TTC	1 844,40 €	TOTAL TTC	1 844,40 €

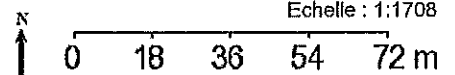




**Légende**

- Limites cadastrales
- Lieu-dit
- Section
- Parcelle
- Plans d'eau
- Bâtiments légers
- Bâtiments durs

**Extrait cadastral**

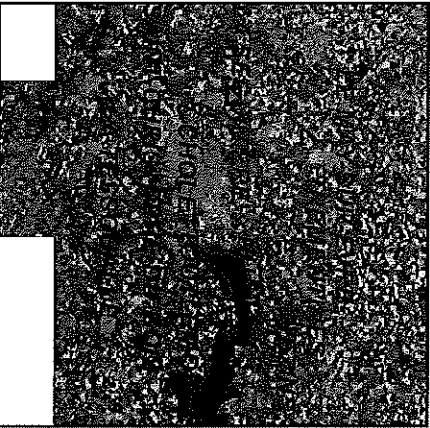
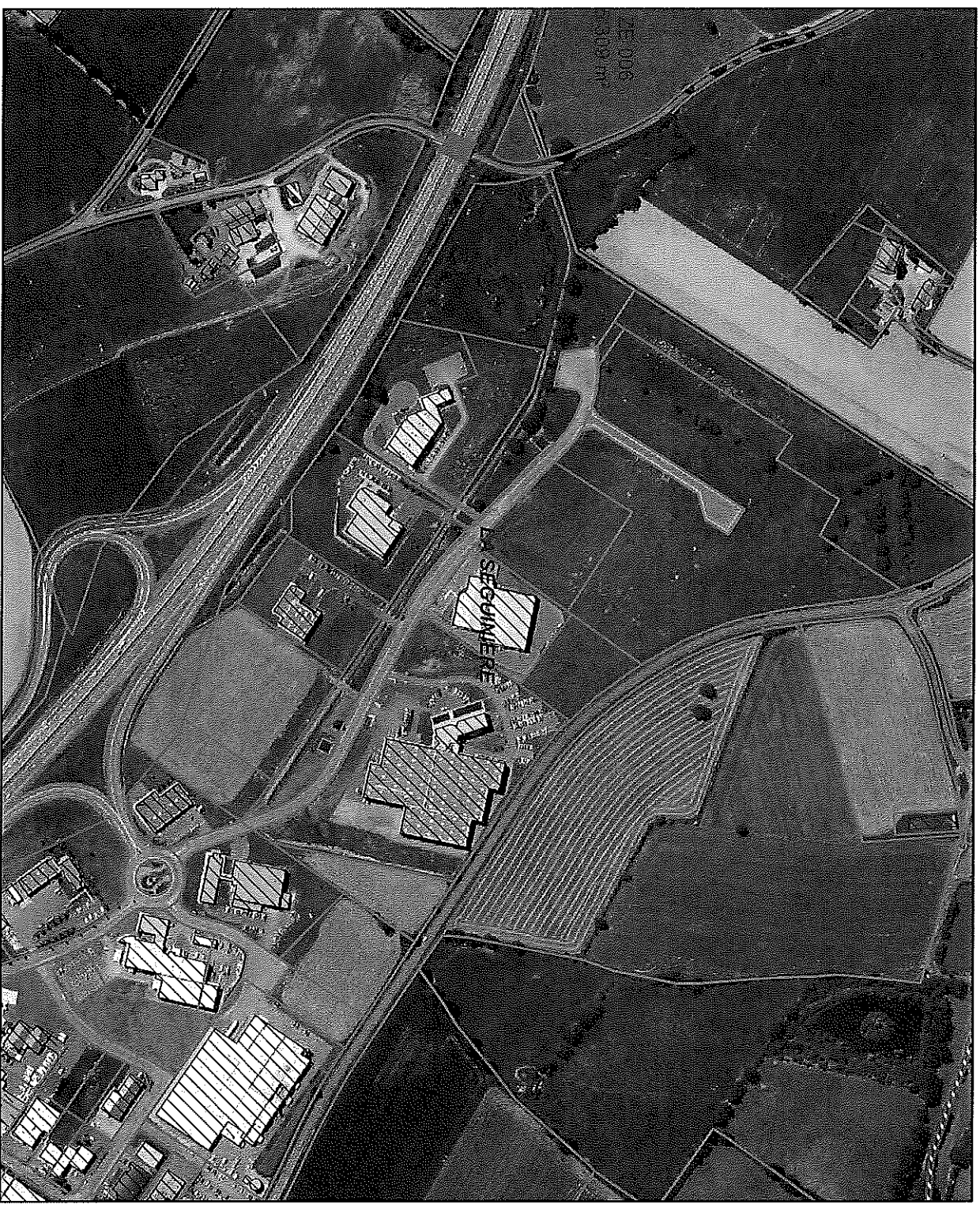


Avertissement : toutes les informations de ce géoportail sont indicatives et n'ont aucune valeur officielle.

# Plan Parcellaire

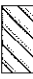



Plan Local d'Urbanisme approuvé le 09 mai 2005  
 Modification N°11 approuvée le 12 mars 2012




Echelle : 1:5 011


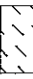
**Légende**

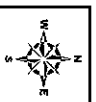
-  Réseau hydrographique
-  Unités foncières

**Parcelles**

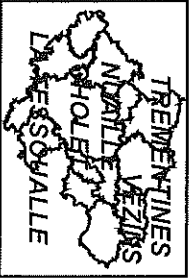
-  Non-rejetée

**Bâtiments**

-  Durs
-  Légers



Copyright - Ville de Cholet et commune associée du Puy-Saint-Bonnet.  
 Sources : DGFiP - Cadastre, Droits réservés.



Chemin d'accès Campus Universitaire

Propriété Région des Pays de La Loire  
Commune de Cholet

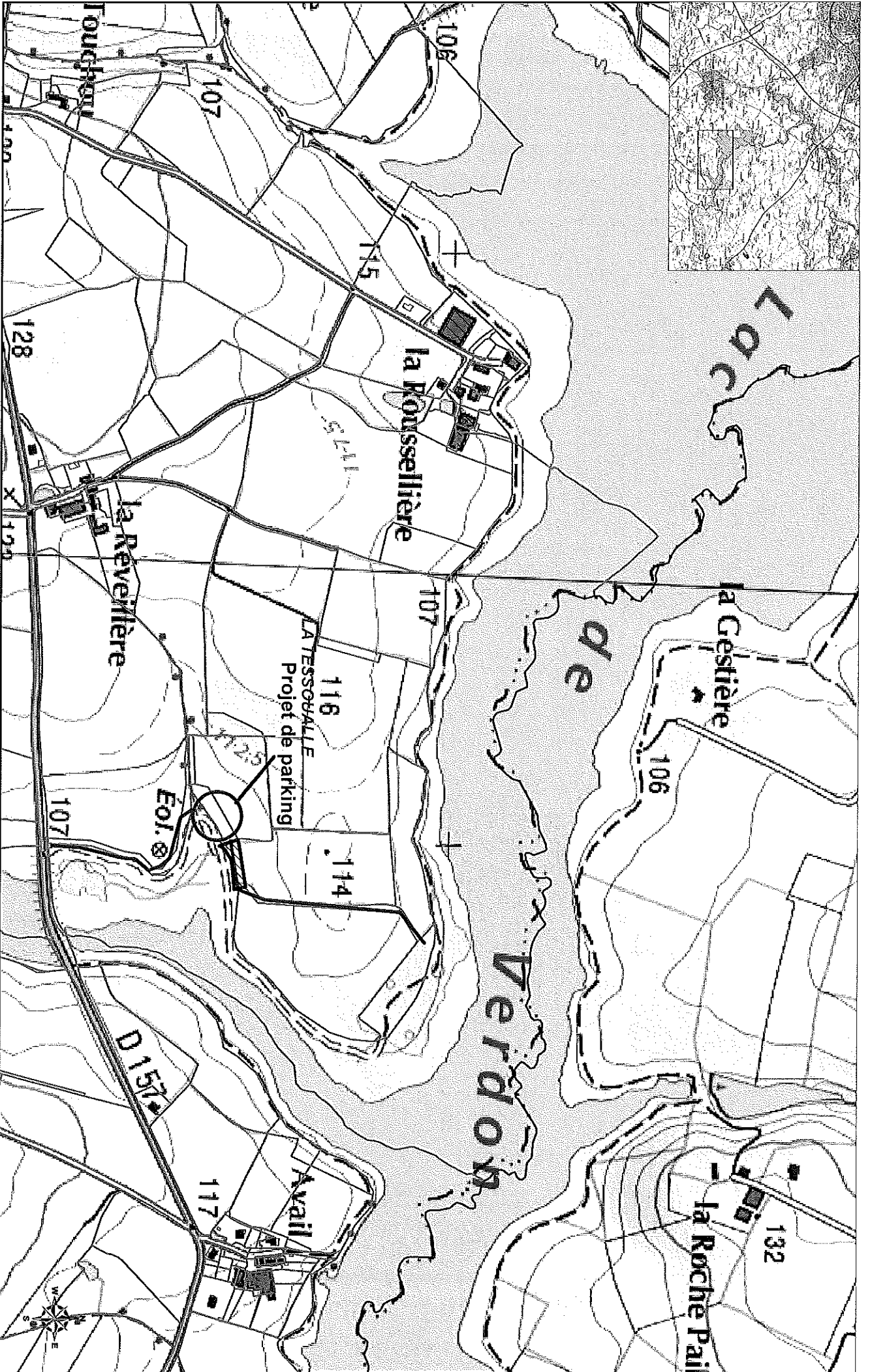
Echelle : 1:1 500

13/06/2014

©Copyright - Communauté d'agglomération du Choletais  
Sources : DGFIP - Cadastre, Droits réservés.

**Le Choletais**  
L'audace pour réussir



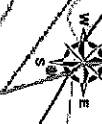


Propriété Christian MAUDET  
à acquérir (1 609 m<sup>2</sup>)

Voie d'accès au parking  
et liaison pédestre au lac



Extrait cadastral



27/05/2014

**Le Choletais**

L'audace pour réussir



Echelle : 1:8 000